

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Lundi après-midi, 27 mars 2017

Direction de la police et des affaires militaires

**43 2016.RRGR.865 Motion 174-2016 Linder (Berne, Les Verts)
Cours d'allemand pour les requérants d'asile en âge scolaire: soutenir les organisations de bénévoles**

N° de l'intervention: 174-2016
Type d'intervention: Motion
Déposée le: 07.09.2016
Déposée par: Linder (Berne, Les Verts) (porte-parole)
Mühlheim (Berne, pvl)
Streit-Stettler (Berne, PEV)
Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
von Greyerz (Berne, PS)
Cosignataires: 0
N° d'ACE: 53/2017 du 18 janvier 2017
Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Cours d'allemand pour les requérants d'asile en âge scolaire: soutenir les organisations de bénévoles

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants:

1. Soutenir sous une forme appropriée les organisations de bénévoles qui dispensent des cours d'allemand aux enfants et aux adolescents réfugiés, par exemple en proposant de les coordonner et de les mettre en réseau.
2. Mettre au besoin du personnel éducatif à disposition pour coacher les organisations de bénévoles.

Développement:

Le nombre d'enfants et d'adolescents réfugiés a augmenté massivement dans le canton de Berne depuis l'an dernier. Ce qui confronte l'école et le corps enseignant, mais aussi le canton, à des défis de taille. Ces jeunes doivent en effet apprendre notre langue rapidement. Le canton a déjà réagi en ouvrant des classes spéciales. Elles ne suffisent toutefois pas pour garantir l'enseignement de notre langue à tous les enfants et adolescents.

L'intégration linguistique des enfants et des adolescents est tributaire du concours des nombreuses organisations de bénévoles. Elles sont souvent actives dans les centres de requérants d'asile, dans les hébergements d'urgence ou dans les paroisses. Elles aident les jeunes dans le processus d'acquisition de la langue. Cet engagement et ce savoir-faire constituent de précieuses ressources. Mais il arrive aussi que les organisations ne sachent pas trop comment s'y prendre pour enseigner la langue à ces jeunes. On pourrait y remédier en proposant les services de personnel éducatif, comme des enseignants et enseignantes à la retraite ou des étudiants ou étudiantes en dernière année. Organisation, structure (horaire des cours p. ex.) et infrastructure (locaux p. ex.) sont en outre nécessaires.

Le Conseil-exécutif est par conséquent chargé de soutenir les offres proposées par des organisations de bénévoles, éventuellement en les coordonnant et en les mettant en réseau.

Le coût des cours d'allemand et des classes spéciales est énorme, 23 millions pour 2016. Pour compenser, on rogne sur les solutions transitoires. Il faut trouver de nouvelles voies pour désamorcer les problèmes.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif tient à signaler, en préambule, que la réponse ci-après se réfère exclusivement aux enfants d'âge scolaire ressortissant au domaine de l'asile. Les enfants et les adolescents réfugiés évoqués par les motionnaires ne relèvent pas de l'aide sociale en matière d'asile car il s'agit de réfugiés reconnus par le Secrétariat d'État aux migrations.

L'article 7, alinéa 1 de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210) dispose que chaque enfant fréquente l'école publique de la localité où il réside. Ce principe s'applique aussi aux enfants relevant du domaine de l'asile. La commune accueillant l'enfant, soit celle où ce dernier passe la majeure partie de ses nuits, doit veiller à ce qu'il suive la scolarité obligatoire et assurer son transport si le trajet scolaire est trop long.

En vertu de l'article 7 de l'ordonnance de Direction du 30 août 2008 régissant les mesures pédagogiques particulières à l'école enfantine et à l'école obligatoire (ODMPP; RSB 432.271.11), les enfants des centres d'hébergement collectif suivent en général des cours intensifs d'allemand langue seconde (IK DaZ) ou de français langue seconde (CI FLS), souvent organisés spécialement à leur intention par l'école communale. Au niveau de l'école enfantine, ils apprennent la langue seconde en étant, en général, directement intégrés dans une classe.

Lors de l'ouverture d'un nouveau centre d'hébergement collectif, l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO) élabore, en collaboration avec la commune, une solution de scolarisation adaptée aux conditions locales.

En raison du nombre exceptionnel d'arrivées, les coûts des cours intensifs et des leçons d'allemand ou de français supplémentaires destinés aux requérants d'asile d'âge scolaire ont augmenté à quelque trois millions de francs durant l'année scolaire en cours.

Points 1 et 2

Globalement, il n'y a pas de pénurie au niveau de la scolarité obligatoire. L'offre linguistique est adaptée aux besoins en permanence. Lorsque le nombre d'enfants ou d'adolescents ayant des besoins en la matière est important, l'OECO donne son feu vert à des leçons d'allemand langue seconde supplémentaires ou à des cours intensifs comprenant 20 leçons hebdomadaires, à l'école obligatoire. Les leçons supplémentaires et les cours intensifs d'allemand langue seconde sont autorisés en fonction des besoins, suivant le nombre de requérants d'asile en âge scolaire. L'immigration importante enregistrée durant l'année en cours a provoqué une hausse du nombre de cours intensifs autorisés, qui se sont chiffrés à 34. Il faut toutefois s'attendre à une diminution de ces derniers à la rentrée prochaine en raison du recul du nombre de requérants d'asile en âge scolaire.

Depuis le 1^{er} août 2016, une nouvelle offre favorisant l'apprentissage linguistique existe à l'école obligatoire pour les adolescents nouvellement arrivés qui n'ont pas de connaissances d'allemand ou de français. Elle est axée sur l'acquisition de la langue d'enseignement, sur les stratégies d'apprentissage, sur la prise de repères au quotidien et sur les mathématiques. Conçu pour les 13-17 ans, ce cours intensif régional plus (CIR+) vise à faciliter le passage vers les solutions transitoires du degré secondaire II ou les classes supérieures du degré secondaire I. Il se distingue donc des simples offres d'allemand ou de français langue seconde.

Un soutien bénévole à l'acquisition de la langue d'enseignement hors de la scolarité obligatoire peut s'avérer opportun, notamment lorsque l'école dispose de ressources limitées. De l'avis du Conseil-exécutif, une immixtion dans l'autonomie des écoles et des hébergements ou une coordination cantonale des offres bénévoles seraient inutilement bureaucratiques, car elles ne prendraient pas en compte la diversité locale.

Au vu de la déclaration de planification n° 2.2 de la Stratégie de l'asile et des réfugiés du canton de Berne (NA-BE), le Conseil-exécutif est néanmoins disposé à adopter la présente motion sous forme de postulat et à soumettre la question à un nouvel examen.

Proposition du Conseil-exécutif:

Adoption sous forme de postulat

Le président. Herzlich willkommen in der zweiten Sessionswoche. Bis alle installiert sind, erzähle ich Ihnen eine kleine Bären Geschichte: Wer unserem Wappentier einmal Live begegnen sollte, sollte ein paar Tipps kennen. Bären haben einen ausgesprochen guten Geruchssinn. Campingplätze sind für diese Allesfresser eine Art Feinkostladen, insbesondere für Lebensmittel und Abfälle. Persönliches Gepäck sollte mindestens 50 m vom Zeltplatz entfernt deponiert werden. Grundsätzlich gilt für den Menschen: kein Kontakt mit dem Bären. Kommt es anders als man denkt, hilft Pfeifen, Singen oder lautes Reden. Viele Bärenkenner schwören zudem auf ein am Rucksack angebrachtes

Glöckchen, das unter anderem für Lärm sorgt. Weicht ein Bär beim direkten Kontakt nicht von der Stelle, bedeutet das Ruhe bewahren. Man sollte auf keinen Fall wegrennen. Vielmehr sollte man langsam rückwärts gehen und dabei laut reden. Sonst droht Unheil, und das schneller als man denkt.

Jetzt komme ich noch zu einem Geburtstag. Heute feiert unsere Grossratskollegin Regina Fuhrer ihren Geburtstag, herzliche Gratulation. (*Applaudissements*).

Wir sind bei Traktandum 43, der Motion von Grossrätin Linder, stecken geblieben. Der Regierungsrat ist bereit, diesen Vorstoss als Postulat anzunehmen. Ich übergebe zuerst das Wort der Motionärin Linder. Wir führen eine freie Debatte.

Anna-Magdalena Linder, Berne (Les Verts). Die Anzahl von geflüchteten Kindern und Jugendlichen ist im vergangenen Jahr auch hier im Kanton Bern massiv angestiegen. Die schulpflichtigen Kinder und Jugendlichen müssen jetzt also unsere Sprache lernen. Ich möchte an dieser Stelle ausdrücklich auf Folgendes hinweisen: In meinem Vorstoss ist nur von Deutschunterricht die Rede, selbstverständlich gilt dies auch für die französische Sprache, also für beide Sprachen, die wir hier im Kanton Bern sprechen. Die vielen Kinder und Jugendlichen müssen nun also Deutsch oder Französisch lernen, was für die Schulen und die Lehrpersonen eine grosse Herausforderung ist. Es ist eine grosse Herausforderung, wenn sich auf einmal von einem Tag auf den anderen neue Kinder und Jugendliche in der Klasse befinden, die kaum ein Wort Deutsch oder Französisch sprechen können. Der Kanton Bern hat jetzt diese brisante Situation erkannt und mit der Eröffnung von Spezialklassen reagiert. Dies vor allem in der zweisprachigen Stadt Biel. Die bereits bestehenden Klassen reichen jedoch nicht aus, um sämtlichen Kindern und Jugendlichen Sprachunterricht zu erteilen. Diese Spezialklassen sind zudem sehr kostenintensiv, so belaufen sich die Kosten für die Deutschlektionen und das Führen der Spezialklassen für den Kanton Bern auf 23 Mio. Franken pro Jahr. Sicher müssen wir bereits bald hier im Rat über einen Nachkredit abstimmen.

Auf der anderen Seite gibt es sehr viele Freiwillige, die in Kirchgemeinden, in Durchgangszentren, mit Quartierarbeit wertvolle Arbeit leisten und jungen Asylsuchenden Deutsch- und Französischunterricht erteilen. In Gesprächen mit Freiwilligen hat sich gezeigt, dass es teilweise an elementaren Dingen mangelt. Ich möchte ganz kurz auf ein paar Beispiele eingehen: Erstens gibt es sehr viele Leute, die gerne in der Sprachvermittlung arbeiten möchten, aber keine Kenntnis davon haben, wie sie vorgehen sollten. Fremdsprachigen Deutsch- und Französischunterricht zu erteilen ist nämlich nicht so leicht aus dem Ärmel geschüttelt. Zweitens ist oftmals nicht klar, welches Rüstzeug Kinder und Jugendliche für die Schule benötigen. Drittens fehlt es teilweise an Material, so ist zum Beispiel nicht klar, welche Lehrmittel verwendet werden sollen. Hier könnte jetzt der Kanton als Koordinations- und Vernetzungsstelle, als beratendes Organ unterstützend zur Seite stehen, wenn Organisationen auf Hilfe angewiesen sind.

In der Antwort auf den Vorstoss ist zu lesen, dass bereits vieles gemacht wird. Das erkennen wir Motionäre auch an. Wir fordern nicht neue Angebote, sondern dass die bestehenden bestmöglichst genutzt werden. Der Vorstoss ist sehr offen und moderat formuliert. Es geht nicht darum, Freiwilligenorganisationen Vorschriften zu machen. Auch werden keine Standards oder Ähnliches gefordert. Ziel soll eine gute Entlastung im Bereich Sprachunterricht sein. Zudem sollen die Unterstützungsmassnahmen kostenneutral sein. Unsere Forderung ist auch in der Planungserklärung zur Gesamtstrategie für den Asyl- und Flüchtlingsbereich festgehalten. Es steht darin, dass das Potenzial der Zivilgesellschaft besser genutzt werden soll. Die Antwort auf die Planungserklärung zeigt, dass die Problematik erkannt wurde und dass nichts gegen unsere Forderung spricht, die Kräfte der Freiwilligenorganisationen zu bündeln. Wir Motionäre sind bereit, die Motion in ein Postulat zu wandeln und bedanken uns bei der Regierung, die bereit ist, diese Forderung zu prüfen. Ich wünsche ziffernweise Abstimmung, da ich festgestellt habe, dass beide Forderungen unterschiedlich unterstützt werden. Vielen Dank für Ihre Unterstützung.

Le président. Der Vorstoss wurde in ein Postulat gewandelt. Ist ein Postulat bestritten? Wer bestrittet ein Postulat? – Es ist unbestritten. Wir stimmen also darüber ab. Es besteht ein Antrag auf ziffernweise Abstimmung. Wer Ziffer 1 annehmen als Postulat, stimmt ja, wer es ablehnt, stimmt nein.

Vote (ch. 1, adoption sous forme de postulat)

Décision du Grand Conseil:

Adoption

Oui	99
Non	28
Abstentions	2

Le président. Sie haben Ziffer 1 als Postulat angenommen. Wer Ziffer 2 als Postulat annehmen will, stimmt ja, wer das ablehnt, stimmt nein.

Vote (ch. 2, adoption sous forme de postulat)

Décision du Grand Conseil:**Adoption**

Oui	91
Non	40
Abstentions	2

Le président. Sie haben auch Ziffer 2 als Postulat angenommen.